



DEMANDE DE BOURSE DE LYCÉE

Attention ! Ne pas remettre aux élèves de BTS

La demande de bourse a évolué afin de permettre l'étude automatique de votre droit à la bourse.

À la dernière rentrée 2025-2026, **les familles qui ont consenti** à l'étude automatique de leur droit à la bourse **ou les familles qui choisiront le consentement** lors de la campagne d'inscription en mai / juin 2026, n'auront **aucune démarche à réaliser** pendant toute la scolarité de leur enfant au lycée.

N.B. : Attention toutefois à faire impérativement votre déclaration de revenus dans les délais impartis par le service des impôts pour éviter tout retard de traitement de votre demande de bourse.

A l'inverse, en l'absence de consentement à l'étude automatique, les familles devront déposer une **demande de bourse** papier ou en ligne, lors de la campagne de bourse de la rentrée scolaire 2026 mais également **à chaque rentrée scolaire.**

La campagne de bourse de lycée se déroulera donc en deux temps :

* **1ère période de Mai à Juin 2026** : le consentement à l'étude automatique du droit à la bourse via le service en ligne EDUCONNECT ou **ce document** papier lors de l'inscription ou de la réinscription de l'élève dans l'établissement (**consentement = demande de bourse**) ;

* **2ème période de Septembre à Octobre 2026** : pour les familles qui n'auront pas donné leur consentement durant la 1ère période, les demandes de bourse se feront via internet sur le service en ligne Bourses ou via le formulaire papier Cerfa N° 11319 à retirer au secrétariat de gestion du lycée.

CONSENTEMENT À L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À LA BOURSE
(joindre copie du livret de famille)

Si l'enfant que vous inscrivez est à votre charge (réside à votre domicile), le Service Académique des Bourses pourra étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous, les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire, à la condition d'avoir fait votre déclaration de revenus en début de période.

Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à la bourse **Non, je refuse**

Vous-même :

Nom de naissance :

Et/ou nom d'épouse :

Prénom 1 : Prénom 2 :

Date de naissance : Pays de naissance :

Département de naissance : Commune de naissance :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié-e ni pacsé-e (concubinage) ?

Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Sa civilité* : Mme M. **Nom** :

Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil :

Sa date de naissance : **Son pays de naissance** :

Son département de naissance :

Sa commune de naissance :

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Date :

Signature :